

CONTRAT DE PAYS DE BEUCE

MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010-2014

ACTION 3 : HABITAT ET PLANIFICATION TERRITORIALE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Élaborer une stratégie globale de l'habitat à l'échelle du Pays
- Fixer les populations locales en offrant un parc de logements adaptés aux attentes des habitants et adaptables à leurs évolutions
- Réfléchir à une planification durable du territoire
- Encourager un urbanisme de qualité

EFFETS ATTENDUS

- Réalisation d'un SCOT de Pays
- Adaptation du parc de logements aux besoins de la population (accueil de jours et temporaires pour les personnes âgées, logements pour les jeunes ...)

EVALUATION DE L'ACTION

- Indicateurs de réalisation et ou de résultats de la mesure
 - *Nombre de PLH mis en place par les Communautés de Communes*
 - *Nombre d'OPAH mises en place par les Communautés de Communes*
- Indicateurs d'impact
 - *Nombre d'opérations en faveur de l'habitat (réhabilitation, création de logements) mises en place*
 - *Evolution du nombre de communes concernées par un PLH/OPAH*
 - *Nombre d'AEU sur le territoire du Pays*

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

Élaborer une stratégie globale de l'habitat à l'échelle du Pays, réfléchir à une planification durable du territoire.

A – Réflexion sur une planification à l'échelle du Pays

Descriptif : mobiliser des moyens d'ingénierie pour réfléchir à l'opportunité de faire un SCOT de Pays, pour engager et coordonner une étude habitat en vue de mettre en place des actions en faveur de l'habitat (PLH, OPAH...) et pour engager et coordonner une étude mobilité sur le Pays.

Investissements éligibles : recrutement d'un chargé de mission

Bénéficiaires : Pays de Beauce

Taux de subvention maximum : 50%

Modalités de financement des opérations :

CDD d'un an renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2009

Transmission à la Région d'un rapport annuel sur les missions liées aux thématiques de l'habitat et à la mobilité.

B – Étude Habitat

Descriptif : réalisation d'une étude Habitat pour mettre en place des actions en faveur de l'habitat (PLH, OPAH...) avec la prise en compte d'un volet énergétique.

Investissements éligibles : prestations d'étude réalisée par un cabinet d'étude spécialisé.

Bénéficiaires : Pays

Taux de subvention : 55%

C – Favoriser un urbanisme de qualité

Descriptif : Soutien à la réalisation d'éco quartiers à titre expérimental suite à la réalisation d'une approche environnementale de l'urbanisme.

Investissements éligibles : aménagements qualitatifs dans les quartiers découlant d'une AEU

Bénéficiaires : communes, groupement de communes, SEM d'aménagement

Taux de subvention : 40%

Modalités de financement des opérations :

Priorité aux communes concernées par un développement urbain lié aux franges franciliennes.

Une approche environnementale de l'urbanisme devra être menée préalablement. La nature des investissements sera définie en accord avec la Région suite à une étude AEU, celle-ci étant financée dans le cadre de la Convention région – ADEME à hauteur de 70%.

Contacts

Pays de Beauce

Stéphanie JOUSSET, Agent de Développement du Pays de Beauce

Guillaume GILLE, Chargé de mission

Tél. 02 37 99 03 11 – Fax 02 37 99 20 63

pays.de.beauce@wanadoo.fr